

AR PREFECTURE

017-200041523-20210301-DEC72\_2021-AU  
Reçu le 01/03/2021

H A U T E



SAINTONGE

Décision n° 72 / 2021  
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (**Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, de l'Ecole des Arts, du Pôle Nature de Vitrezay, de la Maison de la Forêt, de la Médiathèque, de la Maison de la Vigne et des Saveurs, du Parc Mysterra et du centre des congrès**).

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Saintonge décide de signer pour le site de Vitrezay :

-Avec l'association BioSphère Environnement, la convention de partenariat 2021. Cette convention sera valable toutes la durée d'ouverture du site, soit du 4 avril au 1<sup>er</sup> novembre 2021. Par cette convention, la CDCHS s'engage à financer à hauteur de 9300€ TTC l'ensemble des actions BioSphère qui auront lieu à Vitrezay.

Fait à Jonzac,  
Le 01 MARS 2021

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
~~7, rue Taillefer - CS 70002~~  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président étant absent,  
le Vice-Président : M. Jacky QUESSON